



# Règlements des Loisirs d'été de Dixville - 2017

**À NOTER : AFIN QUE VOTRE ENFANT SOIT ÉLIGIBLE, IL DOIT ÊTRE NÉ ENTRE LE  
LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2004 ET LE 30 SEPTEMBRE 2011**

## RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

- **Respecter les heures d'ouverture, soit de 6h45 à 17h00.** En cas de retard, des frais de 5\$ par 5 minutes de retard seront exigés avant le retour de votre enfant aux Loisirs d'été. Ces frais seront payables au moniteur sur place. À 17h15, le moniteur sur place tentera de vous rejoindre ou appellera la personne que vous avez indiquée à contacter en cas d'urgence.
- Les personnes responsables des loisirs d'été ne seront pas responsables des enfants arrivés avant l'ouverture et ce, même s'il y a un moniteur sur place.
- Nous assurerons une animation avec activités structurées entre 8H30 et 16H00, en dehors de cette période, nous offrons un service de garde.
- Afin de favoriser la planification et la participation aux activités, nous vous demandons de reconduire vos enfants aux Loisirs d'été au plus tard à 9H00 le matin et 13H15 l'après-midi. **Si vous prévoyez reconduire vos enfants en dehors des heures citées ci-haut, aviser un moniteur la veille si possible, au numéro suivant : 819-849-3771 poste 3220**
- L'accueil du matin ainsi que le départ en fin de journée se feront à l'école Sancta-Maria. Vous avez la responsabilité de reconduire votre enfant à l'intérieur et d'aviser le moniteur lorsque celui-ci quitte en fin de journée.
- Veillez à ce votre enfant apporte tout ce qu'il lui faut pour le dîner et pour ses collations (2 collations/jour) **Les friandises, bonbons, arachides et noix sont interdits.** De plus, il est important que votre enfant ait de la **crème solaire, un chapeau et un**

**costume de bain avec sa serviette.** Si vous le jugez opportun, envoyez aussi du linge de rechange ainsi qu'un **gilet de sauvetage (S.V.P. Identifier les effets personnels de votre enfant).**

- Nous vous demandons de crémér votre enfant **avant son arrivée** au SAE. Une autre période en après-midi est réservée afin de remettre de la crème solaire.
- Les **souliers à roulette** sont interdits. Les **gadgets électroniques** (tablettes, cellulaire, lecteur de musique) sont tolérés que pendant la période de service de garde. Nous nous réservons le droit de les confisquer en cas de dérangement.
- Veuillez informer l'animateur si quelqu'un d'autre que vous-même passe chercher l'enfant. Une autorisation écrite sera exigée par le parent pour laisser repartir l'enfant seul.
- Le service d'animation estivale (SAE) est un service que nous vous offrons. Nous ne sommes aucunement obligés de tolérer des enfants qui nuisent au bon fonctionnement du groupe. Si tel est le cas, le parent sera avisé par un moniteur et une fiche de comportement lui sera remise. Après 3 avertissements, si le comportement persiste, l'enfant ne pourra plus fréquenter les Loisirs d'été pour la saison en cours. Le moniteur peut téléphoner au parent afin qu'il vienne chercher son enfant **immédiatement** si son comportement est inacceptable et est nuisible au bon déroulement des activités.
- Nous vous prions de ne pas envoyer votre enfant aux Loisirs d'été en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. (ex : gastro)
- Nous vous demandons de bien vouloir réviser les règlements qui s'adressent aux enfants avec le ou les vôtres, ceci afin de partir du bon pied !

\*\*\*Le texte a été rédigé à la forme masculine afin d'en alléger le contenu.

# Merci de votre collaboration et bon été !